



COMPTE-RENDU DE REUNION

Date de la réunion : 26 juillet 2018
OBJET : Conseil Communautaire

Service émetteur : Administration Générale
Rédacteur :
Date du compte-rendu : 1^{er} août 2018

Présents : Gilbert AVERSA, Francis CHAUD, Claire CHRISTIAN, Jean CONREAUX, Cyrille DRUJON D'ASTROS, Michel ENGILBERGE, Camille FAURE, Martin FAURE, Serge GIORDANO, Gérard GUIMBERT, Alain JEANNE, Roger MOUTIER, Jean Lin PAUL, Gilles PIERRE, Jean Robert RICHARD, Jean Pierre RIPPERT, Carole ROBERT, Gérard SEMIOND, Patrick VIGNE.

Pouvoirs : Joël GIRAUD à Patrick VIGNE
Michel FRISON à Jean Robert RICHARD
Marie Noëlle DISDIER à Carole ROBERT
Ghislaine LOMBARD à Serge GIORDANO
Robert ETIENNE à Jean Lin PAUL
Michel CHEYLAN à Cyrille DRUJON D'ASTROS

Excusés : Mary Lyne VAUCHERE

Le Président et le Maire des Vigneaux accueillent l'assemblée à la mairie des Vigneaux. Ils accueillent et présentent à l'assemblée Gilbert AVERSA nouveau conseiller communautaire de la commune de la Roche de Rame qui remplace Elysabeth RICHARD démissionnaire lors du précédent conseil communautaire.

- a) Camille FAURE est nommé secrétaire de séance.
- b) Le compte rendu du conseil communautaire du 26 JUIN 2018 est adopté à l'unanimité.

DELIBERATIONS

ENVIRONNEMENT ET TRAVAUX - GEMAPI

1- Engagement de la collectivité - Programme Interreg V-A France-Italie Alcotra 2014-2020 suite à la modification du budget global Plan Intégré Territorial (PITER) COEUR'ALP : Les Hautes-Vallées, Cœur des Alpes Projet Risques, Cœur résilient.

Le Président rappelle que la collectivité est engagée depuis de nombreuses années dans la coopération transfrontalière via l'association « Conférence des Hautes-Vallées ». Des projets ont été menés en lien avec le territoire italien transfrontalier et la Maurienne.

L'Autorité de Gestion Alcotra a retenu la candidature rassemblant ces territoires. Cette nouvelle programmation 2014-2020 permettrait à la collectivité de mener des projets de 2018 à 2021.

3 thématiques ont été retenues par la CCPE : innovation (axe 1), prévention des risques (axe 2) et mobilité durable (axe 3). Ces 3 thématiques représentent pour la CCPE un budget global de 713 600€ financés à 85%.

L'axe 2 « Cœur résilient » consacré à la gestion du risque permettra à la Communauté de Communes au-delà des actions de communication et des actions communes et transfrontalières avec les autres partenaires, de développer un projet innovant pour la protection contre les inondations au Pré de Mme Carle.

Le montant global de ce projet pour tous les partenaires s'élève aujourd'hui à 2 647 058.82€.

Le montant prévisionnel pour la CCPE sur ce projet prévention des risques est de 427 040€ financé à 85% par le FEDER.

Le Conseil communautaire décide de s'engager dans le Programme Interreg V-A France-Italie Alcotra 2014-2020 - Plan Intégré Territorial (PITER) COEUR'ALP : Les Hautes-Vallées, Cœur des Alpes - Projet Risques, Cœur résilient.

Voté à l'unanimité

2- Mise en œuvre du projet de l'extension des consignes de tri et demande de mesures d'accompagnement pour l'optimisation de la collecte des emballages ménagers et des papiers graphiques - Signature d'une convention de partenariat avec citeo

Le Président informe que le projet consiste en une uniformisation du dispositif de collecte pour le faire évoluer d'une organisation mixte entre des points d'apports volontaires et des points de regroupement vers une collecte en point d'apport volontaire ;

CITEO a ouvert un appel à candidatures pour l'extension des consignes de tri et mesures d'accompagnement pour l'optimisation de la collecte des Emballages ménagers et des Papiers graphiques ;

La Communauté de Communes du Pays des Ecrins mène une politique volontariste et incitative afin d'offrir aux citoyens un service efficient qui doit permettre de maîtriser les coûts d'exploitation mais aussi d'atteindre les objectifs en termes de recyclage fixés par la loi TEPCV.

CITEO accompagne les territoires à hauteur de 60% des dépenses éligibles en cas de couplage d'un projet Optimisation / Extension ;

Le conseil communautaire décide de mettre en œuvre le projet de développement de nouvelles collectes de proximité et le plan de communication sur l'extension des consignes de tri.

Il décide de demander le soutien à CITEO pour la mise en œuvre du projet de développement de nouvelles collectes de proximité.

Voté à l'unanimité

3- Signature du contrat Eco mobilier

Eco-Mobilier, éco-organisme créé à l'initiative de 24 fabricants et distributeurs en décembre 2011, a été réagréé par l'Etat le 26 décembre 2017, pour une prise d'effet au 1er janvier 2018. A ce titre, Eco-mobilier prend en charge la gestion des DEA ménagers comme professionnels sur le périmètre du mobilier, de la literie et des produits rembourrés d'assise et de couchage.

Il est l'unique éco-organisme agréé pour mettre en place un dispositif de collecte avec les collectivités territoriales et leurs groupements, compétents en matière de gestion des déchets.

Le conseil communautaire décide d'autoriser le Président à signer le contrat territorial pour le mobilier usagé (CTMU) pour l'année 2018 avec Eco mobilier.

Voté à l'unanimité

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET MOBILITE

4- Maison de santé de Vallouise : Acquisition de la radio - maitrise d'ouvrage déléguée avec l'association des professionnels de la maison pluridisciplinaire L'Argentièrè-Vallouise

Le Président rappelle que dans le cadre de l'équipement de la maison de santé de Vallouise il a été prévu l'acquisition d'un appareil de radiologie médicale.

Afin d'acquérir cet appareil radiologique, le conseil communautaire décide de confier cette acquisition estimée à 94 528 € HT, à l'association des professionnels de santé de la maison pluridisciplinaire L'Argentièrè Vallouise en maitrise d'ouvrage délégué.

Claire CHRISTIAN se retire du vote

Voté à l'unanimité

5- Adhésion au SICTIAM

Dans le cadre de son adhésion au SICTIAM, le conseil départemental des Hautes-Alpes a souhaité élargir le bouquet de services numériques qu'il propose à toutes les collectivités du territoire départemental, en offrant la possibilité d'utiliser les services numériques proposés par le SICTIAM de façon complémentaire à l'offre existante.

Ce partenariat consiste à mutualiser, au niveau du territoire départemental, les services numériques portés par le SICTIAM et le Département dans le cadre d'un catalogue commun élaboré à cet effet et mis à la disposition de toutes les collectivités.

Le SICTIAM se positionne en tant qu'opérateur public de services numériques pour le compte de ses adhérents. Il organise la mutualisation de moyens nécessaires pour leur permettre d'assurer leurs

missions de service public dans les meilleures conditions possibles : cette mutualisation recouvre tous les domaines du numérique, du système d'information à l'offre de services en conseil et assistance, en accompagnement et en formation, jusqu'au management des données.

Le Conseil Communautaire décide d'adhérer au SICTIAM, et désigne Marie Noëlle DISDIER, titulaire et Jean Robert RICHARD, suppléant, afin de la représenter au sein du Comité syndical

Voté à l'unanimité

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, SERVICES AU PUBLIC ET TOURISME

6- FISAC : avenant à la convention - modification montant des aides directes

Le Président rappelle que le dispositif FISAC permet, dans le cadre d'actions d'investissement, d'allouer des aides directes aux entreprises :

- soit au titre de la rénovation et de la modernisation des commerces (taux d'intervention 20 % Etat et 20% CCPE) ;
- soit au titre de l'accessibilité (taux d'intervention 30% Etat et 30% CCPE).

Après avis de l'Etat rendu le 28 juin 2018, la Communauté de communes du Pays des Ecrins a l'autorisation d'utiliser l'enveloppe financière des aides directes consacrées à l'accessibilité en abondant l'enveloppe des aides directes liées à la modernisation. Le taux d'intervention de 20% sera applicable.

A ce titre, il convient de modifier la convention « Opération collective au titre du FISAC - opération collective en milieu rural sur le territoire de la Communauté de communes du Pays des Ecrins » et notamment l'annexe 1. Les actions 12 et 13 sont concernées.

le Conseil Communautaire *approuve l'exposé du Président, et l'autorise à signer l'avenant à la convention.*

Voté à l'unanimité

7- FISAC : Attribution des aides directes aux entreprises

le Conseil Communautaire *autorise le Président à procéder au versement des aides directes aux entreprises suivantes, sur présentation de justificatifs :*

Editions du Fournel, ZA Les Sablonnières, 05120 L'Argentière-la-Bessée	Acquisition d'une machine de façonnage afin de réduire les problèmes de sous-traitance et création d'un site e-commerce pour accompagner sa transition numérique.	9 002 €
Eirl Audrey Lefebvre - A Temps Tif, 24 rue de la République, 05120 L'Argentière-la-Bessée	Aménagement intérieur du nouveau salon de coiffure permettant le passage de fonds à perte (locatif) en investissement propre.	11 713 €
Sarl Orama - Restaurant Glaizette, 32 rue de la République, 05120 L'Argentière-la-Bessée	Mise aux normes d'accessibilité entrée et toilettes.	17 676 €

Sarl La Gousse d'Ail Bio et Nature, esplanade A. Giraud, 05120 L'Argentière-la-Bessée	Extension et rénovation de la surface de vente après 18 ans d'exploitation.	10 515,60 €
Durance Charpentes, rue St Sébastien, 05120 Saint-Martin-de-Queyrières	Extension et mise aux normes de la surface d'atelier et ainsi améliorer la capacité de production.	5 634 €
SNC Pôle Durance - Bar Tabac "La Durance", 32 rue de la République, 05120 L'Argentière-la-Bessée	Rénovation vitrine et peinture façade bois défraîchie.	1 160 €

8 à Huit, 05340 Vallouise-Pelvoux	Remplacement des meubles frigorifiques pour mise aux normes.	11 825 €
Joël Perricourt, 13 avenue de Vallouise, 05120 L'Argentière-la-Bessée	Achat de cuves inox de bonne qualité et de petit équipement pour le démarrage serein d'une activité de production artisanale de produits régionaux (génépi...).	434 €
SARL Nous 2 - Maison de la Presse, 6 avenue Charles de Gaulle, 05120 L'Argentière-la-Bessée	Réalisation faux plafond, éclairage éco, isolation pour rafraîchir un local vieillissant.	4 470 €
SAS BJ Auto, 1 rue Edward Whymper, 05120 L'Argentière-la-Bessée	Réfection façade pour mise aux normes en respect de la charte Renault imposée.	7 148 €

Il autorise également le Président à solliciter l'Etat pour procéder au remboursement de l'avance de subvention opérée par la CCPE sur présentation des justificatifs par les entreprises.

Patrick VIGNE se retire du vote

Voté à l'unanimité

VIE LOCALE ET ASSOCIATIVE

8- Tarifs 2018 / 2019 de l'Ecole de musique intercommunale Alain Lefebvre

Le Conseil communautaire valide les tarifs suivants pour l'année scolaire 2018/2019, avec une augmentation des tarifs de 2 %.

DISCIPLINES		Tarifs canton 2018/2019	Tarifs hors canton 2018/2019
Éveil musical	1 ^{er} enfant	118 €	177 €
	2 ^{ème} enfant et plus	93 €	138 €
Formation musicale, chorale	1 ^{er} enfant	118 €	177 €
	2 ^{ème} enfant et plus	93 €	138 €
	Adulte	151 €	225 €
Instrument seul Adulte	1 instrument	250 €	374 €
	2 instruments	352 €	527 €

F.M + 1 instrument F.M + chant	Adulte	357 €	534 €
	1 ^{er} enfant	196 €	294 €
	2 ^{ème} enfant et plus	149 €	235 €
F.M + 2 instruments F.M + 1 instrument + chant	1 ^{er} enfant	273 €	411 €
	2 ^{ème} enfant et plus	212 €	318 €
Tarif spécial Membres harmonies	FM + 1 instrument	99 €	149 €
	FM + 2 instruments	138 €	207 €
	Adulte (1 instrument seul)	123 €	186 €
	Adulte (2 instruments)	175 €	263 €

Voté à l'unanimité

ADMINISTRATION ET FINANCES

9- Modification de l'arrêté attributif de subvention à l'OTI pour l'achat de matériel.

Par délibération n°3 du 28 septembre 2017, le Conseil Communautaire a décidé d'octroyer une subvention de 100 000 € à l'Office de Tourisme Intercommunal pour l'achat d'équipement.

L'Office de Tourisme Intercommunal souhaite remplacer « l'affichage dynamique » par l'achat de matériel promotionnel (Oriflammes, panneaux sur cadre PVC, tente, petit équipement de PLV, bâches...) dont le montant alloué était de 23 000 €.

Le Conseil Communautaire valide *la modification de l'arrêté de subvention de la manière suivante* :

- Mobilier : 6 500 €
- Matériel Tourisme et Handicap : 5 000 €
- Parc informatique : 10 000 €
- Logiciel de caisse : 20 000 €
- Logiciel de suivi de la relation clients : 3 500 €
- Standard téléphonique : 22 000 €
- Matériel multimédia, sonorisation et projection d'images : 5 000 €
- Logiciel de formation de classement de meublés : 3 000 €
- Appareils photos et vidéos : 2 000 €
- Matériel promotionnel (Oriflammes, panneaux sur cadre PVC, tente, petit équipement de PLV, bâches...) : 23 000 €

Et autorise le Président à verser le solde de la subvention sur présentation des justificatifs fournis par l'Office de Tourisme Intercommunal.

Vote : 24 pour, 1 Contre Martin FAURE

10-Convention de mutualisation de moyens humains pour le traitement des dossiers de la Commune de Freissinières

La Commune de Freissinières a demandé à la Communauté de Communes du Pays des Ecrins une assistance sur le traitement de dossiers de la Commune.

Le conseil communautaire autorise le Président à signer la convention de mutualisation de moyens humains pour le traitement des dossiers de la Commune de Freissinières.

Le temps agent consacré aux dossiers de la Commune de Freissinières sur présentation d'un état récapitulatif sera facturé à la commune de Freissinières.

Les agents chargés des dossiers de la Commune de Freissinières seront rémunérés en heures supplémentaires.

Voté à l'unanimité

DELIBERATIONS COMPLEMENTAIRES

11- Motion de soutien pour l'ajout de cinq lits dans le service de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes du Centre Hospitalier d'Aiguilles

Monsieur le Président expose que le Centre Hospitalier d'Aiguilles dispose d'une filière gériatrique avec un service court séjour de quatre lits, un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) de 22 lits et un Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) de 19 places.

Depuis plusieurs années, l'EHPAD de cette structure hospitalière, se trouve confronté à une problématique de places avec aujourd'hui une liste d'attente importante.

Le Conseil communautaire, soucieux de l'accueil et de l'accompagnement des personnes âgées sur le territoire, décide de soutenir le projet d'ajout de cinq lits dans le service de l'EHPAD du Centre Hospitalier d'Aiguilles, de reconnaître l'intérêt d'aménager un appartement situé au 3^{ème} étage de la structure hospitalière afin de pouvoir accueillir cinq résidents supplémentaires.

Voté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**Le Président
Cyrille DRUJON D'ASTROS**

*Par déléation,
Vice Président*

